FLASH INFO du 02/04/2020

Chers adhérents,

Nous avons le plaisir de vous transmettre le FLASH FEDEREC-COVID19, numéro 15.

Vous y trouverez les informations prioritaires du jour ainsi que des informations complémentaires.

Nous espérons vivement qu'elles pourront vous aider efficacement.

Nous restons à votre écoute, et poursuivons notre mobilisation.

Bien à vous.

Manuel Burnand Directeur Général

FLASH INFOS #15 [FEDEREC-COVID19] 2/04/20

INFORMATIONS PRIORITAIRES

1. Droit social

Les négociations sur un projet d'accord relatif aux congés payés ont bien avancé avec les organisations syndicales. Nous vous tiendrons informés demain des intentions de signature.

2. Difficultés délais de paiement

Le comité de crise est opérationnel depuis hier (plus d'information en PJ). Ce comité a pour mission d'identifier les comportements de paiements des clients et il oriente les entreprises connaissant des situations critiques avec un client ou un fournisseur à saisir le médiateur des entreprises via le lien suivant : https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises

En parallèle, si vous êtes face à ces difficultés, n'hésitez pas à nous faire remonter l'information pour que nous puissions en faire part à nos interlocuteurs ministériels.

3. Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Le 1^{er} avril, la ministre du travail, Muriel Pénicaud, a présenté 5 nouvelles ordonnances apportant notamment des précisions sur la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat : une prime de 1000 euros maximum sera totalement exonérée de charges sociales et d'impôts pour l'employeur comme pour le salarié, et pourra être versée sans condition, jusqu'au 31 août 2020. Cette prime pourra être portée à 2000 euros si un accord d'intéressement existe dans l'entreprise, ou est conclu d'ici le 31 aout 2020. Elle pourra être modulée en fonction des conditions de travail des salariés pendant la crise du covid-19.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1 Note CPME / Factures loyers, eau, électricité

Pour les TPE, vous trouverez en PJ une note de la CPME pour vous accompagner dans vos démarches liées aux loyers, facture d'eau et d'électricité.

2 Soutien aux entreprises engagées dans la transition écologique

Mise en place par l'ADEME de **3 mesures de soutien aux entreprises engagées dans la transition écologique** (exemple : avance de 20% sur les aides aux entreprises). Vous pouvez consulter le détail de ces aides en allant sur ce lien : https://presse.ademe.fr/2020/03/lademe-apporte-son-soutien-aux-entreprises-pour-faire-face-aux-consequences-economiques-liees-a-letat-durgence-sanitaire.html

3 Ordonnances adoptées le 1^{er} avril

Les ordonnances adoptées hier viennent également préciser des éléments concernant les services de santé au travail et la formation professionnelle. Vous retrouverez ces informations détaillées dans la FAQ FEDEREC mise à jour en PJ.



Nous vous rappelons que pour toute demande concernant le droit social, vous pouvez contacter la Cité des Entreprises et Madame Edith Maes qui vous répondra directement : emaes@citeonline.org / 03 20 99 45 35. Vous pouvez également consulter le site internet où sont régulièrement mis à jour les documents

réglementaires : www.lacitedesentreprises.com